

## 38<sup>me</sup> COURSE DE COTE RÉGIONALE DE COLIGNY 11 et 12 Mai 2019

## 19<sup>ème</sup> SLALOM DES PAYS DE L'AIN FOIRAIL DE LA CHAMBIÈRE 27 et 28 JUILLET 2019

### SOIRÉE DU 8 DÉCEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que l'assemblée générale ordinaire de l'ASAC de l'Ain aura lieu à la salle des fêtes de COLIGNY le SAMEDI 8 DECEMBRE 2018 à 18 heures

#### L'ordre du jour est le suivant :

- rapport moral du président Jean Louis Laudet
- rapport financier du trésorier Gilles Favre
- point sur la saison écoulée ( merci de nous adresser vos différents résultats)
- calendrier 2019
- **Nouveauté : la délivrance des e-licences pour l'année 2019**

**A partir du 15 décembre 2018, les licences seront délivrées uniquement sur internet sur le site de la FFSA .**

**Pour cela une explication vous sera donnée et un mode opératoire vous sera remis afin de pouvoir prendre votre licence 2019 rapidement de d'une manière fiable**

- questions diverses

Pour continuer avec la tradition, nous vous invitons à nous retrouver **le Samedi 8 Décembre 2018 à partir de 19h30 à la salle des Fêtes de COLIGNY**, pour une soirée conviviale.

Soirée à laquelle vous viendrez, nous en sommes sûrs, très nombreux vous et vos ami(e)s.

Cette soirée débutera par le traditionnel apéritif, pendant lequel nous remettrons les récompenses aux pilotes (MERCI POUR CELA DE NOUS ADRESSER RAPIDEMENT VOS RESULTATS SPORTIFS DE 2018) ainsi qu'aux bénévoles les plus méritants. Cette soirée sera suivie d'un repas dansant avec animations (Choucroute, fromage et dessert).

Afin de pouvoir organiser cette soirée dans les meilleures conditions, nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer votre participation (vos amis seront les bienvenus) en nous retournant le coupon réponse ci-dessous. Comme vous pouvez le voir, une participation de **18 €** par personne vous sera demandée.

Merci de votre amicale participation.

Cordialement.

Le bureau

**Repas du 8 Décembre 2018 Salle des Fêtes de COLIGNY.**

Je soussigné(e)

.....

- PARTICIPERA AU REPAS (NOMBRE DE PERSONNE(S) PAYANTE(S)).....

Soit un total de 18 € x = .....

- NE PARTICIPERA PAS AU REPAS (MERCİ DE RAYER LA MENTION INUTILE)

**LE TOUT A RENVOYER ACCOMPAGNE DU RÈGLEMENT AVANT LE 03/12/18 à:**

**ASAC de L'AIN**

**MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE, 2 BOULEVARD IRÈNE JOLIOT CURIE CS72270**

**01006 BOURG EN BRESSE CEDEX**

Plus de renseignements par tél au : 06 76 14 65 55.

Par courriel : [asac.ain@orange.fr](mailto:asac.ain@orange.fr)